



## EXTRAIT

### *Séance du 3 avril 2026 à 18h*

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

#### Présents :

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Laurence Ledesma 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Gaelle Martin, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Thomas Ruspil, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Pascale Fossecave, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Boivin, 9<sup>ème</sup> adjoint

#### N°3

#### ADMINISTRATION GENERALE

**Saint Jean de Luz  
Animations et  
Commerces :  
élection des  
représentants de  
la commune au  
comité de  
direction**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Loic Jouenne, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

#### Pouvoir :

#### Rapporteur :

M. le Maire

- Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy Althabegoity, conseillère municipale.
- Jean-Christophe Pérardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

#### Date de la convocation : 28 mars 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Mathis Tenneson, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

### **N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Saint Jean de Luz Animations et Commerces : élection des représentants de la commune au comité de direction**

M. le Maire, expose :

Par délibération n° 13 du 16 septembre 2016 a été constitué l'EPIC dénommé « Saint Jean de Luz Animations et Commerces » qui assure les missions relevant de l'animation et du commerce au niveau communal.

Le comité de direction de cet organisme est composé de 23 membres dont 12 membres du conseil municipal et 11 personnalités qualifiées représentant les acteurs de l'animation et de l'événementiel, du commerce et de l'artisanat locaux.

Les représentants des socio-professionnels seront proposés sur demande écrite du maire et la composition définitive du comité de direction sera fixée par un arrêté du maire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la composition du comité de direction de Saint Jean de Luz Animations et Commerces,
- d'élire les 12 représentants de la commune au sein de ce comité de direction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- le maire ayant proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,
- approuve la composition du comité de direction de Saint Jean de Luz Animations et Commerces,
- élit les représentants de la commune au sein de ce comité de direction, comme suit :

- Eric Soreau
- Delphine de Torregrosa
- Guillaume Boivin
- Thomas Ruspil
- Laurence Ledesma
- Philippe Etcheberry
- Patrice Irazoqui
- Laura Maisonnave
- Hien Duhart
- Nahia Graciet
- Mirentxu Largounez
- Pierre-Laurent Vanderplancke

Sur la composition du Comité de Directeur

**Adopté à l'unanimité**

Sur l'élection des élus

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire,**

**Jean-François Irigoyen**

